

# ÉCOLE DE LA PASSERELLE



**SEPTEMBRE 2024**

**LE PRÉSENT DOCUMENT S'ADRESSE AUX PARENTS. IL DONNE DES PRÉCISIONS SUR LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DE VOTRE ENFANT SELON LE NIVEAU DANS LEQUEL IL SE SITUE. DES DATES ET DES INFORMATIONS IMPORTANTES Y SONT INSCRITES ET VOUS ÊTES INVITÉS À LE CONSERVER PRÉCIEUSEMENT POUR LE CONSULTER TOUT AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE. BONNE ANNÉE SCOLAIRE!**

**Résumé des normes et des modalités  
d'évaluation des apprentissages  
Année scolaire 2024-2025**

**PRÉSCOLAIRE**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire, l'orthopédagogue, l'éducatrice spécialisée ou la direction auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

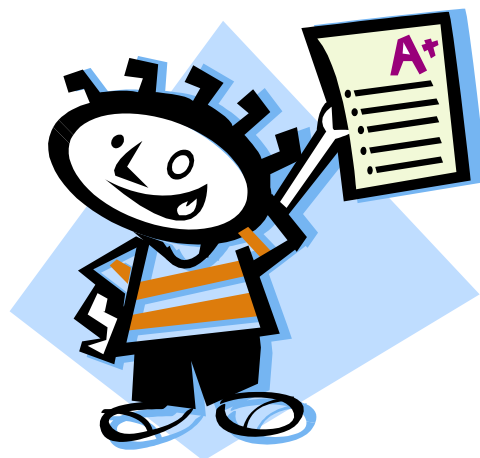
- Étape du **28 août 2024** au **7 novembre 2024**
- Bulletin disponible dans la semaine du **20 novembre 2024** via [Mozaïk portail parents](#)

Deuxième bulletin :

- Étape du **8 novembre 2024** au **21 février 2025**
- Bulletin disponible dans la semaine du **15 mars 2025** via [Mozaïk portail parents](#)

Troisième bulletin :

- Étape du **22 février 2025** au **20 juin 2025**
- Bulletin disponible dans la semaine du **3 juillet 2025** via [Mozaïk portail parents](#)



## Évaluation des apprentissages (préscolaire)

À l'éducation préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 3). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

| Compétences                                      | Étape 1                      | Étape 2                      | Étape 3                      |
|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
|  | Résultat inscrit au bulletin | Résultat inscrit au bulletin | Résultat inscrit au bulletin |
|  | 4 et 5 ans                   | 4 et 5 ans                   | 4 et 5 ans                   |
| Accroître son développement physique et moteur   | ✓                            |                              | ✓                            |
| Construire sa conscience de soi                  |                              | ✓                            | ✓                            |
| Vivre des relations harmonieuses avec les autres | ✓                            |                              | ✓                            |
| Communiquer à l'oral et à l'écrit                |                              | ✓                            | ✓                            |
| Découvrir le monde qui l'entoure                 |                              | ✓                            | ✓                            |

| Légende  |  |   |
|----------|--|---|
| Cote     | Étape 1 et 2                                     | Étape 3   |
| <b>A</b> | L'élève se développe très bien.                  | L'élève dépasse les attentes du programme.              |
| <b>B</b> | L'élève se développe adéquatement.               | L'élève répond aux attentes du programme.               |
| <b>C</b> | L'élève se développe avec certaines difficultés. | L'élève répond partiellement aux attentes du programme. |
| <b>D</b> | L'élève éprouve des difficultés importantes.     | L'élève ne répond pas aux attentes du programme.        |

### Commentaires sur les apprentissages

En plus des bulletins d'étape, différents moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- les messages de l'enseignante,
- les appels téléphoniques,
- les travaux envoyés à la maison,
- le portfolio,
- etc.



Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.